

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU 18 MAI 2022
SALLE VILLAGEOISE DE ST-SAPHORIN S/MORGES**

Mme Jacqueline Botteron, Présidente, ouvre la séance à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021
4. Assermentation des nouveaux·elles délégué·e·s
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Communications du Conseil d'établissement
8. Préavis 01/05.2022 - Rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021 :
 - a) Rapport de la Commission de gestion
 - b) Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction
 - c) Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
 - d) Adoption des conclusions du préavis 01/05.2022
9. Elections :
 - a) du·de la président·e·
 - b) du·de la vice-président·e·
 - c) des scrutateurs·trices et scrutateurs·trices suppléants·es
10. Divers et propositions individuelles

1. Accueil, appel :

Sont présent-e-s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Vincent Dornier et Carole Ricbourg, Aclens, Pascal Grütter, Bremblens, Jacqueline Botteron, Echichens, Christine Birarda et Emile Tasev, Lully, David Guarna, Julien Besuchet, Jessica Crisci, Alexandre Desponds, Stéphane Dewarrat, Marc Lambrigger et Clémence Langone, Morges, Fabienne Chapuis, Romanel-sur-Morges, Caridad Salome Perez et Sacha Varone, Tolochenaz, Pierre Siegwart, Vuflens-le-Château, Fabienne Perrin et Noémie Fantoli, Vullierens.

Sont présent-e-s du Comité de direction :

Mmes et MM. Andreas Sutter, Laetitia Bettex, Vincent Jacques, Sylvie Ciana, Giuseppe Biancaniello, Sylvie Nussbaum, Bertrand Dupperex.

Sont excusé-e-s :

Mmes et MM. Edita Lopizzo, Bremblens, Anne-Sylvie Genoud, Echichens, Jean-Jacques Aubert et Veronica Gaskell, Morges, Claude Ruch et Chantal Bataillard, Romanel-sur-Morges, Martine Blauth, Tolochenaz, Martine Gloor-Chassot, Vuflens-le-Château.

Sont absent-e-s :

David Lenoir et Tania Larequi, Chigny.

2. Adoption de l'ordre du jour :

La Présidente apporte la modification suivante :

Point 8c) : Discussion sur le rapport de la Commission de gestion et les comptes

Avec la modification, l'ordre du jour est approuvé par vote à main levée à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021 :

Le procès-verbal est adopté par vote à main levée comme suit :

Oui : 17

Non : 0

Abstention : 1

4. Assermentation des nouveaux·elles délégué·e·s :

Après lecture du serment par **la Présidente, M. Louis-Henri Delarageaz** de la commune de Bremblens est assermenté. Il remplace Mme Edyta Lopizzo. Il reçoit les statuts et le règlement du Conseil intercommunal de l'ASIME.

Dès lors, les membres présents sont au nombre de 19.

5. Communications du bureau :

La Présidente donne les informations suivantes :

- 1) Elle demande à chaque membre de bien vouloir donner son nom ainsi que la Commune qu'il représente afin d'aider la Secrétaire dans la prise de note pour le procès-verbal.
- 2) Elle explique que chaque membre convoqué qui ne peut se présenter à la séance, doit s'organiser lui-même pour transmettre les documents de convocation à son remplaçant.

- 3) Pour finir, chaque membre qui ne peut pas venir est prié de s'excuser directement auprès de la Secrétaire, Mme Bovet à l'adresse suivante : corinne.bovet@bluewin.ch.

6. Communications du Comité de direction :

M. Andreas Sutter, Comité de direction, donne trois informations :

- 1) 2021-2026, il doit encore se déterminer sur 5-6 objectifs.
- 2) En réponse au vœu N°2 de la Commission de gestion, basé sur une étude socio-démographique, le souhait du Codir est d'organiser sa réflexion sur une vision à horizon 2035. En collaboration avec une société spécialisée, le Codir est en train d'intégrer les informations liées à cette étude pour mener à bien son mandat. L'administration de l'ASIME a déménagé. Les nouveaux locaux se trouvent dans le même bâtiment, Ch. de la Grosse-Pierre 1 à Morges.

7. Communications du Conseil d'établissement :

Mme Sylvie Ciana, Codir, donne les informations suivantes :

- 1) Le 7 avril dernier, l'assemblée constitutive du CET a eu lieu
- 2) Elle a été élue présidente
- 3) La prochaine séance est fixée au 6 octobre 2022 à Tolochenaz
- 4) Elle prie les Communes de bien vouloir afficher l'ordre du jour au le pilier public

8. Préavis 01/05.2022 - Rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021 :

a) Rapport de la Commission de gestion :

Selon l'article 63 du règlement du Conseil intercommunal de l'ASIME **la Présidente** demande au rapporteur de la Commission de gestion, de lire uniquement les conclusions du rapport.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, rapporteur de la Commission de gestion, lit les conclusions favorables du rapport lié au préavis 01/05.2022.

b) Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction :

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2021/1 :

Cabinet dentaire scolaire : que le CODIR identifie le coût effectif de l'activité prévention, y compris prophylaxie, (c'est-à-dire le calcul du nombre d'heures affectées à cette activité multiplié par le coût horaire), qui doit être considéré comme un centre de charge (car il s'agit d'un service public gratuit), tandis que l'activité du cabinet dentaire lui-même, avec les produits des honoraires pour les soins et les charges du cabinet (de personnel et autres), devrait tendre à l'équilibre financier.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, annonce que le Codir accepte le vœu.

Vote sur le vœu N° 2021/1 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le vœu à l'unanimité.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2021/2 :

Objectif fixé par le CODIR « de planifier les besoins en locaux scolaires et collaboration avec les communes » : que le CODIR informe dans le cadre du rapport de gestion 2022 (et dans les rapports suivants), de manière concrète et précise, sur des mesures déjà mises en place ou à mettre encore en place pour que cette planification des besoins et collaboration avec les communes devienne une réalité effective et mesurable.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, explique que le Codir accepte le vœu et que les explications seront dévoilées lors du prochain rapport de gestion.

Vote sur le vœu N° 2021/2 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le vœu à l'unanimité.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2019/1 :

Que le Comité de direction intervienne auprès du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour aménager la décision N° 138 (Détermination des montants forfaitaires pour les frais à la charge des communes en application des articles 133 et 138 LEO – 1^{er} décembre 2014 et avenant du 22 décembre 2016) afin que les montants forfaitaires à charge des communes fixés pour les élèves au bénéfice d'une dérogation d'aire de recrutement soient davantage en adéquation avec les frais effectifs.

La Présidente explique que le vœu est réalisé donc classé.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2018/1 :

Que le Comité de direction étudie la nécessité de continuer à louer la salle de gymnastique de La Longeraie et, cas échéant, demande à la ville de Morges de renoncer à cette location.

La Commission de gestion propose de maintenir le vœu.

Vote sur le vœu N° 2018/1 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le maintien du vœu à l'unanimité.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2018/2 :

Que le Comité de direction entame une réflexion permettant de remplacer le barème en usage du calcul du coût des locaux scolaires par un barème qui soit plus juste et en adéquation avec la situation actuelle.

La Commission de gestion propose de maintenir le vœu.

Vote sur le vœu N° 2018/2 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le maintien du vœu à l'unanimité.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2018/3 :

Que le Comité de direction informe systématiquement le Conseil intercommunal des projets de constructions nouvelles, de rénovations lourdes, d'agrandissements, ainsi que de la planification globale de ces constructions sur le territoire de l'ASIME.

La Commission de gestion propose de maintenir le vœu.

Vote sur le vœu N° 2018/3 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le maintien du vœu à l'unanimité.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2018/4 :

Que le Comité de direction examine les pistes permettant d'améliorer la collaboration avec chaque commune membre, de permettre davantage de transparence dans la planification des bâtiments scolaires, d'instaurer une routine visant à une information systématique, régulière et réciproque, enfin de lui permettre d'exercer ses prérogatives telles que définies à l'article 20, chiffre 16, des statuts.

La Commission de gestion propose de maintenir le vœu.

Vote sur le vœu N° 2018/4 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le maintien du vœu à l'unanimité.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2018/6 :

Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal une modification de l'article 27 des statuts visant à ce que les indicateurs utilisés pour la répartition des coûts se fondent sur la même année de référence, à savoir :

- *Au 31 décembre de l'exercice pour le nombre d'habitants (sans changement) ;*
- *Au 1^{er} octobre de l'exercice pour le nombre d'élèves (avancement d'une année)*

La Commission de gestion propose de maintenir le vœu.

Vote sur le vœu N° 2018/6 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le maintien du vœu à l'unanimité.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2018/9 :

Que le Comité de direction de direction engage des négociations avec la ville de Morges pour que deux places de parc visiteurs soient réservées pour l'ASIME sur le site de Beausobre.

La Commission de gestion a constaté la présence de deux places « réservé ASIME » avec une interdiction de stationner. Selon elle, il serait judicieux d'y adjoindre « et clientèle cabinet dentaire ». Actuellement, ces deux places se trouvent dans le parking couvert de Beausobre. La Commission espère que ces places reviendront à proximité de l'ASIME à la fin de l'été 2022, une fois les travaux terminés. Elle vérifiera l'emplacement ou le déplacement judicieux de ces places à la rentrée prochaine. La Commission propose de classer ce vœu.

Vote sur le vœu N° 2018/9 :

Oui : 17
Non : 2
Abstention : 0

Par vote à main levée, l'assemblée accepte de classer ce vœu.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2017/1 :

Que le Comité de direction intervienne auprès des directions d'école pour que les rendez-vous fixés aux classes par le cabinet dentaire en vue du dépistage soient scrupuleusement respectés.

La Commission de gestion propose de maintenir le vœu.

M. Sacha Varone, Tolochenaz, demande si l'information est transmise aux enseignants.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, répond positivement.

Vote sur le vœu N° 2017/1 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le maintien du vœu à l'unanimité.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, lit le vœu de la Commission de gestion N° 2014/16 :

Que le Comité de direction envisage toutes les pistes et les mette rapidement en œuvre pour ramener le déficit du cabinet dentaire scolaire à un niveau raisonnable.

La Commission de gestion propose de classer ce vœu si le vœu 2022/1 est accepté.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, appuie la proposition de la Commission de gestion car il pense que ce vœu est irréalisable.

Vote sur le vœu N° 2014/16 :

Par vote à main levée, l'assemblée accepte le classement du vœu à l'unanimité.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, explique que le Codir a pris acte des vœux. Cependant, la manière de les amener n'est pas efficiente car elle touche aussi bien l'opérationnel que le cahier des charges du Codir. Une nouvelle approche sera étudiée pour l'année prochaine.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, demande à ce que le traitement des vœux soit réorganisé car il constate que le nombre de séance de travail est limité.

c) Discussion sur le rapport de la Commission de gestion :

La parole n'est pas demandée.

d) Adoption des conclusions du préavis 01/05.2022 :

La Présidente explique que les conclusions du préavis et celles du rapport de Commission de gestion ne sont pas les mêmes mais tournées différemment. Dans la conclusion du rapport de Commission, les vœux sont ajoutés.

Conclusions du préavis 01/05.2022 :

Le Conseil intercommunal de l'ASIME

- Après avoir pris connaissance et étudié le préavis N°01/05.2022 – Rapport sur la gestion et les comptes 2021 et ses annexes,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés avec un total des charges/produits de CHF 11'497'560.73,
2. De prier le Comité de direction de réaliser les vœux de la Commission de gestion, si acceptés par le Conseil intercommunal, ainsi que ceux des années précédentes encore en suspens,
3. De remercier le Comité de direction, le directeur administratif et l'ensemble des collaborateurs de l'ASIME d'avoir permis la gestion efficiente des écoles sur l'ensemble des communes de l'Association,
4. De donner décharge au Comité de direction et au directeur administratif pour la gestion administrative et financière de l'année 2021,
5. De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

Après lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion relatives au préavis 01/05.2022, ce dernier est approuvé par vote à main levée à l'unanimité.

9. Elections :

a) du·de la président·e

La Présidente explique que, normalement, le vice-président en place reprend la présidence l'année suivante, cependant, M. David Lenoir est absent ce soir.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, propose à Mme Jacqueline Botteron de se représenter pour une année.

La Présidente explique que si elle est élue, le vice-président devra présider la prochaine séance car elle sera en vacances.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, explique selon lui, qu'un tournus doit être respecté.

La Présidente explique que selon l'article 8 des statuts de l'ASIME, un tournus s'effectue « par principe ».

Mme Jacqueline Botteron, Echichens est réélue à la fonction de Présidente pour une année.

b) du·de la vice-président·e

Mme Christine Birarda, Lully, accepte la fonction de vice-présidente et est élue par des applaudissements.

c) des scrutateurs·trices et scrutateurs·trices suppléants·es

Mme Anne-Sylvie Genoud, Echichens accepte d'être réélue à cette fonction pour une année, selon un entretien téléphonique qu'elle a eue avec la Présidente.

M. Marc Lambrigger Morges, accepte également cette fonction.

Ils sont élus par des applaudissements.

10. Divers et propositions individuelles :

La Présidente informe l'assemblée des deux séances de Commission de gestion soit, le 30 août et 6 septembre prochain. Une convocation sera envoyée.

La prochaine séance du Conseil intercommunal fixée au 28 septembre doit être déplacée. La date n'est pas encore connue.

M. Julien Besuchet, Morges, demande si un projet de changement de matériel pour Beausobre est prévu. Il fait référence aux tableaux noirs.

M. Marc Lambrigger, Morges, explique qu'une commission a été nommée. Le projet est en cours.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, constate que la date et l'heure de cette séance n'est pas inscrite sur le site internet et que dans une commune, l'information n'a pas été affichée au pilier public.

La Présidente explique que, suite au changement de directeur administratif de l'ASIME, quelques soucis informatiques ont été rencontrés. Ils sont en cours de résolution. De plus, c'est de la responsabilité de chaque Commune d'afficher les informations publiques.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, fait le vœu que l'heure et le lieu des séances soient en adéquation avec les horaires des transports publics.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, constate que la piscine du collège du Petit Dezaley rencontre régulièrement des problèmes techniques. Il demande si l'ASIME peut intervenir.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, explique que le sujet est délicat. Il ajoute que l'équipement est défini précisément par l'Etat. En revanche, sa qualité et son entretien sont de responsabilité communale. Il ajoute que l'ASIME verse des montants pour l'entretien de base de chaque équipement mais elle ne peut pas faire pression sur les Communes. En général, ce sont les directions scolaires qui approchent l'ASIME pour le renouvellement des équipements. Il propose à M. Dewarrat de déposer une motion.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, prend l'exemple de la Commune de Cossonay et explique que c'est l'association intercommunale qui gère la piscine. Il propose que l'ASIME se penche sur le sujet.

La parole n'est plus demandée. **La Présidente** clôt la séance à 21h00.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente :



Jacqueline Botteron

La Secrétaire :



Corinne Bovet